

RESUMES DES TRAITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Les résumés disponibles ci-après sont destinés à répondre à un besoin de nature éminemment pratique : mettre à la disposition du grand public des descriptions concises des traités du Conseil de l'Europe. Les résumés sont nécessairement brefs et ne peuvent donner qu'un premier aperçu du contenu des traités.

Domaine juridique : **ARBITRAGE**

Arrangement relatif à l'application de la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international (STE n° 42), ouvert à la signature, à Paris, le 17 décembre 1962.

Entrée en vigueur : 25 janvier 1965.

Cet Arrangement a pour objectif de compléter certaines règles relatives à l'organisation de l'arbitrage, prévues par la Convention européenne sur l'arbitrage commercial international de Genève du 21 avril 1961. L'Arrangement prévoit que l'autorité judiciaire pourra régler, à la demande de la partie la plus diligente, les difficultés relatives à la constitution ou au fonctionnement d'une juridiction arbitrale. Il s'agit d'une dérogation à l'article IV de ladite Convention européenne sur l'arbitrage commercial international.

* * *

Convention européenne portant loi uniforme en matière d'arbitrage (STE n° 56), ouverte à la signature, à Strasbourg, le 1er janvier 1966.

Entrée en vigueur : La Convention entrera en vigueur après trois ratifications.

Par cette Convention, les Parties s'engagent à introduire dans leurs législations nationales les dispositions d'une loi uniforme annexée à la Convention et portant sur l'arbitrage en matière civile et commerciale.

La Convention vise ainsi l'unification d'une partie du droit de procédure des Etats membres du Conseil de l'Europe. Cette unification permettra un règlement plus efficace des litiges de droit privé par la voie de l'arbitrage et facilitera notamment les relations commerciales entre les pays membres du Conseil.